Image not found or type unknown

EHPAD et devoir d’information

Jurisprudence publié le **04/09/2019**, vu **1365 fois**, Auteur : L'actu essentielle social médical

Une précision importante

Un Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) n’étant pas un établissement de santé, il n’est pas soumis au devoir d’information du patient prévu au paragraphe 7 de l’article L.1111-2 du code de la santé publique. Cependant, il n’échappe pas au devoir d’information résultant de son règlement intérieur et du contrat de séjour souscrit par un résident.

TA Marseille 7 janvier 2019, Mme A. et autres, n°1706444

www.roussineau-avocats-paris.fr

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés